

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de Saintes (17), square du Maréchal-Foch.

VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023 À 9 H 30

Une maison d'habitation à Bussac-forêt (17210), 21, Grand-Touzin de 155 m². Comprenant au rez-de-chaussée : séjour, chambre, cuisine, salle de bain avec WC, cellier, à l'étage : palier, 3 chambres, salle de bain, espace bureau. Garage/atelier de 90 m² environ - 2 extensions - Serre - Terrain - Plusieurs petits bâtiments et auvents en bois. Le tout d'une contenance totale de 01 ha 92 a 76 ca. Occupée.

Mise à prix : 80 000 €

outre les charges.

Consignation pour enchérir : Caution bancaire ou chèque de banque de 8 000 euros.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au : Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Saintes, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00019, à M^e Jérôme HOCQUARD, membre associé de la SELARL ELOCA, avocats à Paris 6^e, 128, boulevard Saint-Germain.

Tél. 01 43 26 82 98 de 10 h à 12 heures. Sur Internet : www.eloca.fr, à Maître Philippe-Henri LAFONT, membre associé de la SELARL OPTIMA AVOCATS, avocat à Saintes (17), 6, place Foch, tél. : 05 46 74 14 44.

Visites sur place : le lundi 23 octobre 2023 à 15 heures.

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Communauté d'agglomération
de La Rochelle

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la modification n°1 du règlement de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de La Rochelle

Par arrêté en date du 28 août 2023, le président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle a prescrit l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du règlement de la ZPPAUP de La Rochelle. Cette procédure a pour objet de faire évoluer le règlement de la ZPPAUP afin de clarifier et d'harmoniser certaines dispositions réglementaires de la zone de patrimoine naturel (ZPN). Cela afin de préciser la règle et de supprimer l'incohérence d'écriture constatée.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération de La Rochelle - 6, rue Saint-Michel - BP 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 2.

Cette enquête publique se déroulera en mairie de La Rochelle (accueil de tous les services), ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (accueil du service urbanisme réglementaire) :

Du lundi 25 septembre 2023 à 9 heures et jusqu'au mercredi 11 octobre 2023 à 17 h 30.

M^{me} Marianne AZARIO, juriste, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Poitiers.

Pendant toute la durée de l'enquête, chaque personne pourra, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de La Rochelle (accueil de tous les services - 8, place Jean-Baptiste-Marcet à La Rochelle) et de l'accueil du service urbanisme réglementaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (25, quai Maubec à La Rochelle), prendre connaissance du dossier, consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévus à cet effet.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de La Rochelle (accueil de tous les services - 8, place Jean-Baptiste-Marcet à La Rochelle), les :

- **lundi 25 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**

- **vendredi 6 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30 ;**

- **mercredi 11 octobre 2023 de 14h30 à 17 h 30.**

Le dossier d'enquête publique sera également mis à la disposition du public sur le site Internet indépendant